



## Traitement des déchets - Taxe au sac

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, seuls les sacs officiels pourront être utilisés pour l'élimination des ordures ménagères.

Les sacs officiels seront en vente dans le courant du mois de décembre 2017 dans la majorité des commerces du Valais romand, au prix de

- CHF 0,95 - le modèle 17L
- CHF 1,90 - le modèle 35L
- CHF 3,40 - le modèle 60L
- CHF 6,20 - le modèle 110L

Pour les jeunes parents domiciliés, la Commune d'Héremence offrira 120 sacs de 35 litres lors de la naissance d'un enfant, à retirer au bureau communal.

Les personnes ayant des besoins particuliers, pour des raisons de santé, pourront s'adresser au CMS du Val d'Hérens à Euseigne qui mettra à leur disposition des sacs supplémentaires (max. 60 sacs de 35 litres par personne et par an).

Le dépliant qui sera envoyé à tous les ménages de la commune vous donne des informations utiles sur la manière de trier les déchets et sur les différents points de ramassage de la commune. Le site internet [www.heremence.ch](http://www.heremence.ch) vous informe également à ce sujet.

L'administration communale se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
HEREMENCE

Héremence, décembre 2017